

REVUE DE PRESSE - L'Express - Rubrique "L'invité"

30.10.2017

Avenue ID: 139
Coupures: 4
Pages de suite: 4

	24.10.2017	L'Express / Feuille d'avis de Neuchâtel LE RIRE N'EST PAS LE PROPRE DE L'HOMME! Emilie Genty, Laboratoire de cognition comparée	01
	17.10.2017	L'Express / Feuille d'avis de Neuchâtel L'IMPORTANCE DE L'HISTOIRE, DE LA CULTURE GÉNÉRALE ET DE L'ESPRIT CRITIQUE Prof. Daniel Kraus, Faculté de droit	03
	07.09.2017	L'Express / Feuille d'avis de Neuchâtel QUI EST VRAIMENT ELENA FERRANTE? Prof. Jacques Savoy, Institut d'informatique	05
	30.08.2017	L'Express / Feuille d'avis de Neuchâtel L'ESCROC: ARTISTE OU SIMPLE CRIMINEL? Prof. Nadja Capus, Faculté de droit	07



LE RIRE N'EST PAS LE PROPRE DE L'HOMME!

L'INVITÉE

ÉMILIE GENTY
LABORATOIRE DE COGNITION COMPARÉE,
UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL



Lorsque Jane Goodall a découvert que les chimpanzés savaient utiliser des outils, son mentor Louis Leakey déclara: «*Nous devons à présent redéfinir l'être humain, redéfinir l'outil, ou accepter que les chimpanzés soient des êtres humains.*» Depuis, de nombreuses autres facultés, considérées comme spécifiques à l'espèce humaine, se sont révélées être partagées avec nos plus proches cousins les grands singes.

Le rire en fait partie, et, contrairement à ce qu'Aristote pensait, il n'est donc pas le propre de l'homme. Les grands singes, eux aussi, rient et savent faire preuve d'humour! D'un point de vue acoustique, leur rire diffère légèrement du nôtre, produit au cours d'une seule expiration (ha, ha, ha!), alors que le leur ressemble plus à un halètement, enchaînement d'inspirations et d'expirations (ha, ah, ha!). Ce dernier, ainsi qu'une mimique faciale spécifique, indique au partenaire

que l'on est dans la sphère du jeu et que les intentions sont bienveillantes. Ce signal a certainement été sélectionné au cours de l'évolution afin d'éviter que le jeu ne dégénère en conflit réel. Les jeunes primates peuvent ainsi tester en toute sécurité leur force physique et leur agilité, et apprendre les rudiments de la bagarre et des codes sociaux qui leur seront utiles à l'âge adulte. Le rire est souvent produit en réaction à un contact physique, des chatouilles par exemple, ou par l'excitation lors de jeux de poursuite. Souvenez-vous du rire nerveux qui était le vôtre lorsque vous étiez pourchassé par un camarade dans la cour d'école!

Au-delà de cet aspect émotionnel, le rire peut aussi être un véritable outil social, comme lorsque l'on se force

stratégiquement à rire aux blagues d'un supérieur hiérarchique pour éviter de le froisser. Est-ce également le cas chez les grands singes? C'est ce que nous essayons de découvrir dans notre projet de recherche, financé par le Fonds national suisse, qui s'intéresse aux origines de la capacité humaine à coopérer pour réaliser des activités conjointes.

La réalisation d'une activité sociale spontanée avec un partenaire, comme le jeu ou une simple conversation, nécessite l'établissement de rituels qui marquent le début, la continuation et la fin de l'activité. Chaque étape doit

être minutieusement coordonnée et communiquée. Les humains vont par exemple se serrer la main pour marquer le début d'une interaction ainsi que pour prendre congé de leur partenaire. Ces rituels sont très importants pour assurer des relations sociales pérennes. Il nous semblerait très impoli, par exemple, qu'à la fin d'une conversation téléphonique notre interlocuteur



raccroche sans nous avoir au préalable dit au revoir. Au cours de l'évolution, la complexification des interactions sociales et la nécessité grandissante de rituels pour les coordonner ont préparé le terrain pour l'avènement du langage. Mais la faculté de coopérer pour réaliser des activités conjointes est-elle dépendante du langage et spécifique à l'homme, ou trouve-t-elle, comme le rire, ses racines chez les grands singes dont nous nous sommes séparés il y a environ sept millions d'années? C'est ce que nous espérons découvrir en comparant les interactions sociales de chimpanzés, bonobos et jeunes enfants humains. ☺

« Les grands singes, eux aussi, rient et savent faire preuve d'humour! D'un point de vue acoustique, leur rire diffère légèrement du nôtre. »



L'IMPORTANCE DE L'HISTOIRE, DE LA CULTURE GÉNÉRALE ET DE L'ESPRIT CRITIQUE

Nous avons toutes et tous été choqués par les propos tenus par le conseiller national Fricker lors de la dernière session du Conseil national. Il s'en est excusé, mettant ce terrible lapsus sur le compte de sa spontanéité et de sa naïveté. Il en a tiré la conséquence en assumant sa faute et en démissionnant du Parlement. On ne lui en demandait pas autant, mais chapeau.

Ses propos, comparant le transport des cochons vers l'abattoir au transport de six millions de juifs, homosexuels et tziganes par les nazis vers leur extermination ont été particulièrement maladroits. Au-delà de l'affront fait à la mémoire des victimes du nazisme, les juifs ne mangent en principe pas de porc et les comparer à cet animal peut être ressenti comme un affront.

Mais ces propos tombaient également mal par les hasards du calendrier: en effet, il y a exactement 75 ans se tenait à Montreux la Conférence annuelle des chefs des polices cantonales des étrangers lors de laquelle les autorités ont considéré qu'il n'y avait plus lieu d'accepter de réfugiés de la guerre et ce, pour des raisons peu honorables. Le calendrier voulait également que ces pro-

pos aient été tenus juste après le Nouvel An juif (Roch Hachana) et à la veille de Yom Kippour, la fête juive la plus solennelle, celle du Grand Pardon.

Sa naïveté lui a été pardonnée, de même que le manque de réactivité immédiate de ses collègues, probablement dû au fait qu'au Conseil national, on parle pour le protocole, mais rares sont celles et ceux qui écoutent réellement. Un «ooh» d'indignation aurait été bienvenu; mais il n'en fut rien. Heureusement que certains ont eu le courage d'intervenir dans l'après-midi, et

les nerfs de ne pas réagir à chaud.

On ne peut et ne doit accepter cette banalisation de crimes contre l'humanité, quels qu'ils soient, uniquement parce que ces événements ont eu lieu il y a plus de 70 ans, 100 ans ou plus.

L'écoulement du temps n'est pas une excuse, au contraire. Alors que, par la force des choses, le nombre de survivants de cette époque se réduit, c'est précisément maintenant qu'il faut se souvenir du passé et ne pas répéter ces horreurs à l'avenir.

Il y a en Suisse de nombreuses personnes qui se sont battues pour empêcher que le nazisme gangrène notre pays. Les mobilisés qui ont dû abandonner femme et enfants à la maison. Les femmes qui ont justement su tenir le ménage et l'entreprise pendant l'absence de leur mari. Des politiciens, des militaires, des policiers, des juges, des diplomates et de simples citoyennes et citoyens qui, en cas d'invasion allemande, auraient été les premiers arrêtés.

C'est grâce à toutes ces personnes que nous vivons dans le régime le plus démocratique qui soit, et qui permet même de dire les pires bêtises sous la Coupole. Nous leur devons respect et ne rien considérer comme acquis.

Alors, que tirer de cet événement? Il nous montre l'urgence d'ouvrir les yeux, car il dénote d'une lacune dans l'éducation et la formation de nos jeunes. L'auteur de ces malheureuses paroles, diplômé de l'une des hautes écoles les plus prestigieuses de Suisse et du monde bénéficiait lui-même d'une des meilleures éducations possibles. Et malgré cela, il a fait preuve d'une ignorance qui mène à la banalisation d'évé-

L'INVITÉ

DANIEL KRAUS
PROFESSEUR,
UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL





nements des plus dramatiques dans l'histoire humaine.

Banalisation qui fait craindre, en Europe et dans le reste du monde, que de telles horreurs se répètent. Il n'y a pas lieu de lui lancer la pierre, mais bien plus de (re-)prendre conscience, dans un monde d'hyperspécialisation et d'hyperconnectivité, de l'importance fondamentale de l'enseignement des sciences humaines et de l'histoire, du développement d'un esprit et d'une réflexion critique indépendante. ☺

« C'est grâce à toutes ces personnes que nous vivons dans le régime le plus démocratique qui soit. »



L'INVITÉ

QUI EST VRAIMENT ELENA FERRANTE?

JACQUES SAVOY
INSTITUT D'INFORMATIQUE,
UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL



Pour certains de nos lecteurs, la réponse semble aisée, et ils indiqueront l'auteur du roman «L'amie prodigieuse» (Folio, Gallimard, 2016). Ce best-seller a connu une suite avec «Le nouveau nom» (Folio, Gallimard, 2017), «Celle qui fuit et celle qui reste» (Gallimard, 2017) et tout le monde reste dans l'attente de la traduction de la dernière partie («Storia Della Bambina Perduta»). Mais l'auteur de ces œuvres, Elena Ferrante, n'est qu'un pseudonyme et sa véritable identité reste un mystère.

Une équipe interdisciplinaire de chercheurs en littérature et informatique de l'Université de Padoue (Italie) s'est fixé comme but d'élucider cette question. Sous la direction du prof Arjuna Tuzzi, elle a saisi sur support électronique 150 romans rédigés entre 1966 et 2016 par 40 auteurs italiens. Six autres experts venant des Etats-Unis, France, Pologne, Grèce et de Neuchâtel ont complété

l'équipe italienne. Aujourd'hui jeudi 7 septembre, ces divers experts présentent les résultats de leurs investigations et travaux effectués durant l'été sur la base du corpus créé à Padoue.

Chacun de ces experts a eu recours à des méthodes d'authentification différentes, mais la conclusion générale indique que l'écrivain et journaliste Domenico Starnone (né en 1943 à Saviano, près de Naples) est le véritable homme de plume derrière le pseudonyme Elena Ferrante. Les lecteurs de

«L'amie prodigieuse» se souviendront que l'action se déroule dans le Naples des années 1950. Mais, pour ces chercheurs, cet élément externe au texte n'a pas été pris en compte. Si quelques journalistes italiens ont associé Elena Ferrante à Anita Raja (vivant en couple avec Domenico Starnone), c'est surtout sur la base de revenus jugés trop importants pour une traductrice.

Selon moi, il existe une proximité très surprenante entre le style et le vocabulaire d'Elena Ferrante et celui de Domenico Starnone. Ainsi les cinq mots sur-employés par Elena Ferrante en comparaison avec les 39 autres auteurs sont: «moi, j'ai eu, j'étais, moi, ma, à». Ces formes se retrouvent également surreprésentées dans le vocabulaire de Domenico Starnone, mais aussi de trois autres auteurs.

Comme preuve plus convaincante, l'ordinateur peut calculer la distance intertextuelle entre deux documents. Cette distance sera nulle si les deux textes sont identiques et 1,0 s'ils ne contiennent aucun mot en commun



(comme, par exemple, un roman rédigé en français et un autre en hongrois). Entre ces deux limites, la valeur dépend du nombre de mots en commun et de leur fréquence. Ainsi, deux textes de même genre et rédigés par la même personne dans un court intervalle de temps et portant sur le même thème posséderont une distance inférieure à 0,2. Avec un genre littéraire différent (roman ou poésie), la distance s'accroît même si les deux textes sont issus de la même plume. L'intervalle temporel a aussi tendance à augmenter la distance car le goût stylistique change avec les années. Enfin, et c'est le plus important dans notre investigation, deux personnes distinctes possèdent toujours une distance supérieure à 0,2.

En examinant chacune des paires formées par les 150 romans retenus, notre système indique les distances anormalement courtes entre deux auteurs. On découvre une distance très faible (0,193) entre «Storia Della Bambina Perduta» (Ferrante, 2014) et «Lacci» (Starnone, 2014) ou de 0,195 entre «Storia di chi fugge e di chi resta» (Ferrante, 2013) et «Autobiografia erotica di Aristide Gambia» (Starnone, 2011). Encore deux autres valeurs inférieures à 0,2 sont détectées entre Ferrante et

Starnone. Je pense que le véritable auteur derrière le pseudonyme Elena Ferrante est découvert, ou presque. En fait, le corpus usité ne contenait pas d'écrits d'Anita Raja, la compagne de Domenico Starnone. Il n'en demeure pas moins que les distances intertextuelles s'avèrent trop faibles pour laisser planer un grand doute. Je soulignerais encore que des techniques similaires permettent de découvrir Romain Gary (1914-1980) derrière les écrits d'Emile Ajar (qui apparaît en 1973).

La création et le style d'Elena Ferrante semblent transformer le style de Domenico Starnone. Ses derniers romans se rapprochent plus des best-sellers de la série «L'amie prodigieuse». De plus, on ne peut exclure qu'Anita Raja (sa femme) soit intervenue dans le scénario, dans la formulation de certains personnages, ou dans des formulations de dialogue. Je reste convaincu que l'écriture reste plus vraisemblablement celle de son mari, Domenico Starnone. Enfin, je remarque que le nom d'Elena Ferrante possède une consonance proche d'Elsa Morante (1912-1985), une écrivaine italienne que l'on a parfois suspectée d'être la femme de plume derrière certains écrits d'Alberto Moravia (1907-1990).

« Chacun de ces experts a eu recours à des méthodes d'authentification différentes. »



L'INVITÉE

L'ESCROC: ARTISTE OU SIMPLE CRIMINEL?

« Si l'on regarde le phénomène du côté positif, l'on pourrait en conclure qu'en Suisse, le droit est fait pour les gens honnêtes. »

Pour certains, l'escroquerie est le huitième art. C'est ce que déclare dans son autobiographie Christophe Rocancourt, l'escroc devenu célèbre pour avoir exercé son art auprès de célébrités aux Etats-Unis en 2000.

Il est en effet incontestable que certains cas de fraude ne manquent pas d'originalité, ni d'élégance et d'audace: l'on pensera par exemple à celui de l'imposteur Victor Lustig qui a réussi à vendre la tour Eiffel – à deux reprises! – après la Grande Guerre, en se faisant passer pour un fonctionnaire d'Etat.

L'on pensera également à un autre exemple célèbre: celui de l'escroc financier américain Bernard Madoff, condamné en 2009 à 150 ans de prison pour avoir fait perdre à ses investisseurs un total de 65 milliards de dollars. Un dernier exemple est celui du «Madoff helvétique», Dieter Behring, «ex-gourou» de la finance bâloise, qui a trompé près de 2000 investisseurs entre 1998 et 2004 en provoquant un dommage de plusieurs centaines de millions de francs suisses.

Même si l'ampleur des dégâts est délicate et l'audace de l'arnaque remarqua-

ble, un petit détail gâche tout de même l'image de maîtrise que nous laissent ces génies de l'escroquerie: leurs combines ont toutes fini par être dévoilées et ils ont tous été condamnés à des peines d'emprisonnement.

Mais seraient-ils tout de même des artistes, des égaux de Maupassant, Mozart ou Picasso? Y a-t-il de quoi les admirer? Les procureurs de Lustig, Madoff et Behring répondraient sans doute que non. Un escroc n'est rien de moins qu'un escroc – même s'il doit faire preuve d'une certaine astuce, d'un certain raffinement dans ses actes pour qu'on puisse proprement parler d'escroquerie.

L'Office fédéral de la police souligne sur son site que, «juridiquement, l'es-

croquerie au sens de l'art. 146 du code pénal suisse (CPS) ne peut être retenue que si certaines conditions sont réalisées. L'auteur doit notamment avoir trompé la victime de manière astucieuse; cette condition n'est pas réalisée si la victime pouvait se protéger avec un minimum d'attention ou éviter l'erreur avec le

NADJA CAPUS
PROFESSEURE DE DROIT PÉNAL
ET DE PROCÉDURE PÉNALE
À L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL



Hauptausgabe

L'Express/Feuille d'avis de Neuchâtel
2001 Neuchâtel
032/ 723 53 01
www.arcinfo.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 16'783
Parution: 6x/semaine



Page: 2
Surface: 45'132 mm²

unine

UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Ordre: 1082024
N° de thème: 377.004

Référence: 66479841
Coupure Page: 2/2

minimum de prudence que l'on pouvait attendre d'elle (...)»

Autrement dit: le droit pénal ne peut pas protéger tous les imprudents, tous les naïfs, voire tous les imbéciles et ne peut les empêcher de tomber dans les pièges qu'on a pu leur tendre. Ceci vaut également pour la Caisse cantonale de chômage du canton de Vaud, vraisemblablement dupée pendant des années par des patrons, des collaborateurs d'Unia et des personnes qui se sont mises à disposition en tant qu'employés fictifs. Reste néanmoins à constater que, dans la pratique quotidienne, les tribunaux suisses ont plutôt tendance à nier toute coresponsabilité de la victime et de privilégier la crédulité.

Mais si la législation ne cherche pas à protéger les trop crédules de la trop banale escroquerie, est-il donc possible qu'elle encourage au contraire au crime? Est-ce que, par exemple, les lois sur les faillites ou sur la TVA favorisent la fraude? Sont-elles pour ainsi dire faites pour tricher?

D'un point de vue du droit pénal économique, il n'est pas exclu d'arriver à cette conclusion. Toutefois, si l'on regarde le phénomène du côté positif, l'on pourrait en conclure qu'en Suisse, le droit est fait pour les gens honnêtes. Tout dépend sans doute du point de vue... Affaire à suivre. ☺

L'escroquerie est un des sujets traités lors de la Journée de formation continue à l'Université de Neuchâtel à la faculté de droit avec le soutien de l'Ordre des avocats neuchâtelois. Vendredi 17 novembre 2017, 9h-17h, à l'aula des Jeunes-Rives, délai d'inscription: 30 octobre.